

## Classé « nuisible » et tué toute l'année !

Aujourd'hui, en France, 19 espèces animales sont susceptibles d'être classées « nuisibles ». Les Commissions Départementales de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS) qui proposent ce classement sont composées majoritairement d'acteurs du monde cynégétique et les avis formulés ne reposent malheureusement que sur des questions d'intérêt et ne sont nullement fondés sur des arguments scientifiques reconnus. Les prédateurs occupent une bonne place dans cette liste et les effets bénéfiques et indispensables de ces derniers ne sont jamais pris en compte dans ces instances.

**Le Renard roux**, au même titre que la Belette, la Martre des pins, la Fouine ou le Putois d'Europe

et certains oiseaux, **est donc susceptible d'être tué toute l'année, sans quotas, au mépris des alertes données par le monde scientifique.**

Pour beaucoup de ces espèces, l'indice de densité à l'échelle nationale est à la baisse et le piégeage intensif en est pour partie probablement responsable.

Chassés et piégés toute l'année, de jour comme de nuit, les renards roux peuvent aussi être déterrés avec l'aide d'outils de terrassement et de chiens dans la quasi-totalité des départements français.



## Une surpopulation de renards ?

On entend parfois que l'espèce est en surnombre mais en l'absence d'études sérieuses, cette affirmation ne repose sur aucun fondement. La faculté d'autorégulation du renard, en fonction des ressources alimentaires et territoriales disponibles, est citée régulièrement dans la littérature scientifique. A ces facteurs s'ajoutent les maladies dont la gale sarcoptique et la forte mortalité entraînée par la circulation routière. **Une surpopulation est donc mécaniquement impossible** et cela se confirme dans les régions où le renard n'est plus chassé comme au Luxembourg depuis 3 ans et dans le Canton de Genève depuis 40 ans !

## Les maladies

Si la rage a disparu de notre pays depuis plus de 15 ans, c'est désormais l'échinococcose alvéolaire qui sert d'argument sanitaire pour justifier une destruction acharnée du renard roux. Cette maladie parasitaire touche une vingtaine de personnes par an et le renard (au même titre que le chien et le chat domestique) peut en être le vecteur involontaire. Alors que le Ministère de l'Écologie rapporte, dans un document

officiel de 2014, que « *les processus épidémiologiques sont tels qu'il n'est pas justifié sur un plan scientifique d'invoquer cette maladie pour classer [le renard] nuisible* », ce motif de préservation de la santé publique continue régulièrement d'être avancé par différents services départementaux de l'État ou par les Fédérations cynégétiques pour justifier les modalités de destruction massive des renards roux ! Ces décisions ne sont donc pas garantes de bonne santé publique, bien au contraire puisque **de récentes recherches**

**ont démontré scientifiquement qu'une forte pression de chasse sur les populations de renards augmentait le risque sanitaire pour les populations humaines en termes d'échinococcose alvéolaire.** En effet, ces destructions intensives modifient les structures des populations vulpines qui se retrouvent majoritairement composées de jeunes individus et ces derniers sont beaucoup plus sensibles au parasite.



## Le « petit gibier »

Différents motifs sont invoqués pour justifier la destruction des renards, mais la préservation des espèces dites « petit gibier » devient un argument récurrent que nos associations ne peuvent accepter. En effet, en France, ce sont des dizaines de milliers d'oiseaux issus d'élevage (Perdrix grises et Faisans de Colchide), non adaptés à la vie sauvage, qui sont lâchés exclusivement pour des intérêts cynégétiques. Les renards, susceptibles de prélever une infime partie de ce gibier, se voient considérés comme un mauvais concurrent par le monde de la chasse. Ces lâchers massifs, parfois au sein même d'espaces naturels, ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. Par ailleurs, la destruction des habitats, l'intensification des pratiques agricoles et la chasse sont clairement identifiées comme étant les principaux facteurs fragilisant les populations de ces espèces « gibier ». **Les prédateurs naturels ne peuvent être mis en cause !**

